



Communiqué de presse

OCM : une victoire syndicale décisive pour la rémunération et le pouvoir de négociation des agriculteurs européens

Grâce à un travail législatif importants auprès des instances européennes, Jeunes Agriculteurs et la FNSEA viennent d'obtenir ce jour une victoire importante avec l'adoption par le Parlement européen, du rapport visant à renforcer le pouvoir de négociation des agriculteurs dans la chaîne de valeur et à mieux protéger leurs revenus. Adopté avec une large majorité, ce texte marque une avancée décisive pour les producteurs européens. Il reprend l'ensemble des amendements votés en Commission Agriculture.

Ce scrutin met un terme à une phase de discussions parfois animées, ponctuée de désaccords entre les différents États membres. En tant que précurseur de la contractualisation via les lois EGAlim, la France a su porter une ligne ambitieuse, soutenue par l'action déterminée de JA et de la FNSEA. La majorité des amendements validés correspondent largement aux propositions formulées par la FNSEA et Jeunes Agriculteurs, en collaboration avec leurs associations spécialisées. JA et la FNSEA saluent l'action déterminée de l'ensemble des parlementaires qui se sont investis sur ce dossier sensible.

Le texte confirme les principes fondateurs des lois EGAlim, en reconnaissant la contractualisation comme un outil clé pour assurer une rémunération équitable, fondée sur les coûts de production.

En intégrant les propositions portées par JA et la FNSEA, les députés européens ont même accepté d'aller au-delà de la proposition initiale de la Commission Ainsi, l'actualisation des prix de référence pour la gestion des marchés en fonction des coûts de production et de l'inflation et la protection des dénominations des produits d'origine animale figurent désormais dans le texte.

Deux amendements complémentaires renforcent également la **transparence sur l'origine des produits** et encouragent la **préférence, dans les marchés publics, pour les produits agricoles européens, locaux et de qualité.**

Le Parlement ouvre enfin de nouvelles perspectives de structuration pour certaines filières, notamment celle de la pomme de terre, en élargissant les possibilités de négociation collective afin de renforcer le poids des producteurs dans la chaîne de valeur.

Ce vote envoie un signal politique fort en faveur de la protection du revenu agricole, du renforcement de la souveraineté alimentaire européenne et de la pérennité des exploitations.

Cette victoire est une étape et devra désormais être confirmée lors des négociations en trilogue qui débiteront dans les prochaines semaines.

Contacts Presse

Antoine Giacomazzo / 07 78 11 69 86 / antoine.giacomazzo@reseaufnsea.fr

Etienne Leray / 07 86 22 90 67 / eleray@jeunes-agriculteurs.fr